

Sans trace

le code des bonnes pratiques de l'ÉCOtouriste

Le code Sans trace de l'écotouriste s'adresse aux visiteurs de toutes provenances qui pratiqueront des activités écotouristiques ou de loisirs en milieux naturels ou culturels fragiles. Il vise à guider le visiteur en suggérant des comportements à adopter et à éviter. Les sept principes à retenir ont été élaborés suite à de nombreuses études sur l'impact de la fréquentation humaine sur les sites naturels et culturels. Le document s'inspire des travaux de Leave No Trace Center for Outdoor Ethics, de l'Union québécoise pour la conservation de la nature, d'Aventure Écotourisme Québec, ainsi que du Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air de l'Université du Québec à Chicoutimi. Nous vous remercions de bien vouloir en prendre connaissance.



Pourquoi Sans trace ?

Pour protéger le milieu naturel pour nous et nos enfants, tout simplement. L'engouement actuel pour la nature n'est pas une mode, elle est une aspiration à la paix, à la tranquillité, à la découverte de notre interrelation avec l'univers. Et parce qu'on s'y sent bien, naît chez plusieurs ce besoin impérieux de mieux comprendre la nature et de connaître plus intimement les humains et les cultures qu'elle a façonnés. Mais le nombre grandissant de personnes qui désirent s'échapper du tumulte quotidien en visitant les milieux concernés nous presse à élaborer des balises de protection en vue des générations futures...

Et pour en savoir plus sur le Sans trace et les formations disponibles, visitez le site Internet d'Aventure Écotourisme Québec, fier partenaire international de Leave No Trace Center for Outdoor Ethics, www.aventure-ecotourisme.qc.ca ou composez le 1 866 278-5923

Visitez également...
www.bonjourquebec.com/ecotourisme
www.bonjourquebec.com/ecosymposium
www.LNT.org (en anglais seulement)



le code Sans trace de l'ÉCOtouriste



Gracieuseté de www.VoyagerUltraLeger.com

L'ÉCOTouriste

responsable...



Prépare et planifie son voyage avec soin

- En s'adressant de préférence à un promoteur d'activités ou à une entreprise qui applique un code de bonnes pratiques ou des règles de base visant à minimiser les impacts environnementaux.
- En s'informant des particularités fragiles et de la réglementation concernant le milieu visité, afin de le respecter et même d'en faire la promotion.
- En s'informant des particularités, des coutumes et des traditions des gens visités et en respectant leurs différences culturelles et leur vie privée.
- En prévoyant contribuer au bien-être économique des communautés locales par l'acquisition de leurs produits et services.
- En se subdivisant en petits groupes de 4 à 6 personnes.
- En évitant les périodes de forte fréquentation.
- En apportant tout ce qu'il faut (vêtements et équipements suffisants pour les intempéries et urgences possibles, sacs de poubelles, poêles au naphta, isolants contre le sol, etc.) pour éviter d'avoir recours à l'environnement.
- En validant que le tracé choisi correspond à la capacité du plus faible du groupe.
- En favorisant des moyens de transport peu ou non polluants.
- En réduisant l'emballage des provisions avant le départ.



Dispose correctement de ses déchets

- En utilisant, pour la vaisselle et l'hygiène personnelle, une quantité minimale de savon biodégradable à un endroit éloigné de tout cours d'eau.
- En gérant ses déchets selon les 3 R (Réduction, Réutilisation et Recyclage).
- En déposant et enterrant les excréments dans un trou profond de 15 à 20 cm et éloigné de toute source d'eau, lorsque les facilités sont inexistantes.
- En rapportant toujours ses déchets et produits hygiéniques à un endroit prévu à cet effet.

Se déplace et campe sur des surfaces durables

- En demeurant sur les sentiers existants.
- En marchant en file indienne au milieu du sentier même s'il est boueux pour ne pas l'élargir.
- En s'arrêtant et campant sur les sites désignés.
- En évitant d'étendre le campement en concentrant les activités là où la végétation est absente.

Minimise l'impact des feux

- En considérant en premier lieu des alternatives telles que poêles au naphta et lanternes.
- En maintenant un tout petit feu et dans un endroit désigné seulement.
- En ramassant uniquement du bois mort au sol que l'on peut casser avec les mains, si la réglementation et l'indice de feu le permettent.
- En s'assurant que le feu est bel et bien éteint avant le départ et que l'on peut manipuler les cendres au fond du trou avec les mains.

Laisse intact ce qu'il découvre

- En ne modifiant pas l'habitat naturel (enlever l'écorce, graffitis, marques d'orientation sur les arbres, construction de meubles ou tranchées, etc.).
- En ne prélevant aucun artefact ou autre élément intéressant pour tous (roches, cornes, coquillages, fleurs, champignons, etc.).
- En n'introduisant pas d'espèces non indigènes.

Respecte la faune

- En ne nourrissant pas les animaux. Filtrer l'eau de vaisselle et disposer des solides avec les déchets avant de la disperser loin du campement.
- En entreposant les provisions et les déchets dans un endroit sûr ou à au moins quatre mètres dans les airs.
- En ne pénétrant pas dans les zones de concentration animale: sites de nidification ou de frai, aires de confinement ou d'hivernage, etc.
- En observant la faune à une distance suffisante pour ne pas modifier le comportement de l'animal.

Respecte les autres visiteurs

- En se déplaçant et en évoluant dans le calme, surtout à l'approche d'autres visiteurs à qui il cède le passage.
- En évitant les vêtements et équipements de couleurs vives, sauf pour la sécurité.